Apicantal
Syndicat des apiculteurs du Cantal

# BON DE COMMANDE (Mis en place pour éviter tout contact direct avec les bénévoles)

Ce bon de commande est le seul moyen, pour les adhérents, d'obtenir des fournitures apicoles auprès du dépôt du Syndicat, organisé en unique « Point de retrait »

| Adhérent | Nom | | Prénom | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Date de retrait | **Samedi 3 octobre 2020** |

*Indiquez précisément ci-après les articles strictement indispensables que vous souhaitez (Désignation lisible et précise dont la taille pour gants cuir ou latex et effets de protection, et quantité). Pour vous aider, consultez la liste des articles cessibles sur www.apicantal.fr en page accueil).*

| Désignation | Qté | Observations |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

## REMARQUES IMPORTANTES

1. Ecrivez lisiblement et soyez précis car le préparateur de votre commande n'aura pas le temps de vous contacter pour lever une incompréhension ; la ligne incomprise ne sera pas exploitée.
2. Les quantités délivrées peuvent être égales aux besoins exprimées, éventuellement supérieures en fonction du colisage voire inférieures ou même nulles en fonction des stocks disponibles.
3. Dès que votre commande aura été préparée, vous serez informé (par SMS ou courriel ou téléphone) du numéro de votre commande et du jour (à priori celui précisé mais peut-être décalé par nécessité) et de l'heure de retrait pour éviter l'affluence au dépôt.
4. Lors de l'enlèvement, aucun ajout ni retrait de matériel ne sera possible, ni aucun échange et ni reprise dont la cire brute.
5. Toute commande qui ne serait pas enlevée à la date convenue sera annulée et supprimera la possibilité de commander à nouveau.
6. Si les fournitures commandées sont enlevées par un tiers, ce dernier devra être impérativement muni du double du présent bon.
7. L'enlèvement au niveau du quai – sur lequel vous n'aurez pas accès -, sera effectué par vos seuls soins, sur invitation d'un bénévole, le plus rapidement possible et en évitant toute discussion. **Rappel : la distance minimum d'un mètre entre les personnes est à respecter**.
8. Vous acceptez les présentes conditions de retrait de vos fournitures et vous vous engagez à préparer à l'avance un chèque libellé à l'ordre d « APICANTAL ». Le montant à régler – dont une majoration pour les emballages utilisés - est indiqué dans la case « Net à payer » sur la facture établie à votre nom, fixée sur l'un des conditionnements.

| Date émission | | Signature | |
|---|---|---|---|
| Numéro de téléphone | | | |

Le présent bon, dûment renseigné (Cases jaunes) est à adresser prioritairement par voie postale (*tout bon de commande arrivant par messagerie fera l'objet d'une facturation de 1 euro*) à : **Ludovic JOACHIN, Roche Haut, 15400 VALETTE**

*Cadre réservé au Syndicat des apiculteurs du Cantal*

N° d'ordre affecté à la réception de la commande. 50 bons commandes par jour de retrait pour gérer l'espace de stockage restreint
Ex : la commande pour mai enregistrée sous le n° 53 deviendra prioritaire pour le jour de retrait suivant, numéro affecté en fonction de l'ordre d'arrivée.

| N° | OCT | | |
|---|---|---|---|